



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-64 : Finances - Signature du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Luc CHAPUT

La politique d'aménagement du territoire du Puy-de-Dôme mise en œuvre par le département doit permettre de relever plusieurs défis : garantir à tous les habitants du Puy-de-Dôme un accès équitable aux équipements et services, dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales, prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux réalités locales. Le département a ainsi souhaité, en complément de son intervention à destination des

communes à travers le Fonds d'Intervention Communal (FIC), poursuivre et renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités dans le cadre des Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD).

Ces contrats doivent permettre l'émergence de projets structurants afin de cibler l'intervention du département. Ils sont l'expression d'une vision partagée entre le département et l'intercommunalité.

Ils présentent :

- une dimension opérationnelle pour laquelle le présent contrat identifie les opérations d'investissement à conduire sur la période de 2023 à 2026 ;
- une dimension méthodologique afin de mieux articuler compétences départementales et intercommunales (y compris projets de mutualisation d'équipements, de moyens, groupements de commandes ou d'achats, cofinancement de projets...) dans une logique partagée d'amélioration des services dans un contexte de contraintes sur les moyens ;
- une dimension prospective pour laquelle des études pré-opérationnelles ou de faisabilité sont proposées afin de préparer notamment la prochaine génération des CTDD.

Il précise les conditions dans lesquelles le département apporte son soutien financier, logistique ou technique à la réalisation des programmes d'actions portés par l'intercommunalité et son appui à la déclinaison sur le territoire des politiques départementales. Il détermine les domaines dans lesquels les deux parties ont choisi de mener ensemble des expérimentations. Il rappelle également les modalités d'intervention du département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

Voici les engagements des parties :

Au regard des enjeux du territoire de la communauté de communes Plaine Limagne et dans le cadre de ses compétences, le département souhaite, sur la période 2023-2026, mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage directe, les actions, inscrites à son plan pluriannuel d'investissement, suivantes :

Au titre des collèges :

- 410 000 € pour la rénovation de la toiture, des sanitaires et du hall de vie du collège de Maringues.

Au titre de la voie verte du Val d'Allier :

- 9 300 000 € pour le secteur Nord et liaison Joze-Maringues. Le département porte le projet de voie verte, auquel la communauté de communes participe, que ce soit en matière de construction de l'infrastructure et de son entretien.

Au titre du numérique :

- 800 000 € pour la dernière tranche de déploiement de la fibre optique.

Au titre des espaces naturels sensibles :

- 224 000 € décomposés comme suit:
 - 134 000 € pour l'investissement dans le cadre du plan de gestion de l'ENS Bec de Dore,
 - 90 000 € pour l'investissement prévisionnel en cas d'approbation du plan de gestion de l'ENS Méandres de l'Allier.

Au titre du patrimoine bâti :

- 1 200 000 € pour la réhabilitation complète du CIR de Randan.

Au regard des enjeux du territoire de la communauté de communes Plaine Limagne, l'intercommunalité dispose d'une enveloppe de 904 176 € pour la réalisation des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel	Calendrier prévisionnel de réalisation
Création d'un centre culturel à Randan	3 796 500 €	2023 - 2025
Création d'une maison de site Maison de l'Allier	1 200 000 €	2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04 juin 2024

ID : 063-200071199-20240527-CCPL_2024_64-DE

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider le Contrat Territorial de Développement Durable dans les termes exposés ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer le CTDD et tous ses avenants sur la période 2023-2026.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 4 juin 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement